raison de 3 à 4 piastres égyptiennes (la piastre égyptienne vaut 0 fr. 25), mais ce mode est rarement employé, car le salarié est d'ordinaire, dans cette partie de l'Égypte, un étranger, un nouveau venu, qui ne connaît ni la valeur culturale de la terre ni les procédés d'exploitation en usage. Aussi le propriétaire préfère-t-il faire travailler les habitants des fermes qui entourent domaine. Ceux-ci son connaissent mieux la culture et tirent un meilleur profit des terres. C'est ainsi que sont cultivés le blé, l'orge et les fèves. Chaque ouvrier est payé en nature et garde pour lui 5 010 du produit récolté.

2º D'autres fois le propriétaire fait cultiver les terrains pour son propre compte. Il fournit alors à l'ouvrier les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, bref tout ce qui est nécessaire à l'exploitation. Les ouvriers travaillent toute l'année sans toucher de salaires en argent. Voici comment ils sont payés : ils labourent, ensemencent et récoltent les céréales; puis, à la fin de l'année, ils touchent le cinquième des produits autres que le maïs, dont le propriétaire leur abandonne le quart, cette céréale étant leur seule nourriture, sous forme de pain. Si, au cours de l'année, ils ont besoin de quelque argent ou de quelques céréales, le propriétaire les leur avance à titre de prêt sans intérêt, quitte à en prélever le montant sur la récolte future. L'impôt foncier est toujours à la charge du propriétaire.

S

 $\mathbf{nt}$ 

lic

S

3° Chaque ouvrier peut recevoir en location de un à deux feddans, suivant ses capacités et ses aptitudes au travail. Cette location est réduite de 50 0[0 sur le prix normal du fermage. Ainsi le feddan, qui se loue d'ordinaire 500 P. E. (130 fr.) par an, lui est loué 250 P. E. (65 fr.). Cette remise de moitié constitue son salaire. Au prix de cet avantage, l'ouvrier est, pendant l'année de fermage, à l'entière disposition du propriétaire, qui, en cas de nécessité, peut l'employer à la journée à raison de 1 à 2 P. E. (50 centimes). Le montant du salaire à lui dû est imputé sur le prix du fermage qu'il paie.

4° Enfin, nous trouvons un mode de travail encore plus simple. Les ouvriers s'engagent à fournir au patron, en outre de leur travail, les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, les engrais, en échange des deux cinquièmes de tous les produits et de la moitié du maïs. Le bénéfice réalisé est partagé entre eux.

II. Haute Égypte. — Bien différente est ici la situation de l'ouvrier agricole. Tout propriétaire d'une ezbeh a des ouvriers qui viennent s'y établir de leur propre gré. Pendant la crue dn Nil, c'est-à-dire pendant plus de deux mois, la majeure partie des terres productives de la haute Égypte sont couvertes par les eaux. La terre acquiert pendant ce temps une fertilité exceptionnelle et un rendement considérable. Les parties du sol drainées et mises en culture se nomment malak. Pour régler les crues, ou se au résence.

LES OUVRIERS AGRICOLES D'EGYPTE Leur vie, leurs rapports avec les patrons.

L'étude qui va suivre, et dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs, nous a été adressée par notre ami Saleh Nour-el-Din, attache au ministère des Finances égyptien, étudiant à l'École française de droit du Caire. Ce tableau de la vie ouvrière égyptienne, si peu connue, intéressera vivement le public français. Nous en publions aujourd'hui la première partie, réservant au prochain numéro e les rapports des cueri



## LES OUVRIERS AGRICOLES D'EGYPTE Leur vie, leurs rapports avec les patrons.

L'étude qui va suivre, et dont nous sommes heureux d'offrir la primeur à nos lecteurs, nous a été adressée par notre ami Saleh Nour-el-Din, attache au ministère des Finances égyptien, étudiant à l'École française de droit du Caire. Ce tableau de la vie ouvrière égyptienne, si peu connue, intéressera vivement le public français. Nous en publions aujourd'hui la première partie, réservant au prochain numéro  $\epsilon$  les rapports des ouvriers agricoles avec les patrons » :

## N. D. L. R. J'ai l'intention, dans cette étude, de

présenter au public, aux étrangers surtout, quelques généralités sur la situation de l'ouvrier agricole en Égypte. Cette question, comme tout ce qui touche à notre chère Égypte, est peu connue: mon seul désir est d'y intéresser les Français.

Nous prendrons comme type le travail de l'ouvrier employé par le propriétaire d'un terrain de 100 feddans le feddan vaut 4.200 mètres carrés).

Les conditions du travail sont les mêmes pour les ouvriers des grandes administrations : domaines de l'État, wakfs, daïra-sanich, que pour ceux des particuliers.

Le propriétaire de 100 feddans doit nécessairement avoir près de ses terr une ezbeh. On appelle ainsi un vaste établissement destiné à conserver les ustensiles aratoires et à emmagasiner les récoltes, les denrées, le coton, href tous les produits agricoles. Cet établissement, plus connu en Égypte sous le nom de dawar, est entouré de quelques maisonnettes que fait construire à ses frais le propriétaire pour y loger des ouvriers appelés tamallieh, c'est-à-dire employés à perpétuité sur le domaine.

Il convient maintenant de distinguer la situation de l'ouvrier agricole dans la basse et dans la haute Égypte, car elle diffère beaucoup.

 Basse Égypte. — Ou peut divisei les ouvriers en quatre catégories:

1º Dans certains cas, le propriétaire occupe les ouvriers à la journée, a

C/11/010 14 / 1.88.8.9 location de un à deux feddans, suivant ses capacités et ses aptitudes au travail. Cette location est réduite de 50 010 sur le prix normal du fermage. Ainsi le feddan, qui se loue d'ordinaire 500 P. E. (130 fr.) par an, lui est loué 250 P. E. (65 fr.). Cette remise de moitié constitue son salaire. Au prix de cet avantage, l'ouvrier est, pendant l'année de fermage, à l'entière disposition du propriétaire, qui, en cas de nécessité, peut l'employer à la journée à raison del à 2 P. E. (50 centimes). Le montant du salaire à lui dû est imputé sur le prix du fermage qu'il paie.

4° Enfin, nous trouvons un mode de travail encore plus simple. Les ouvriers s'engagent à fournir au patron, en outre de leur travail, les bestiaux, les instruments aratoires, les semences, les engrais, en échange des deux cinquièmes de tous les produits et de la moitié du maïs. Le bénéfice réalisé est partagé entre eux.

II. Haute Égypte. - Bien différente est ici la situation de l'ouvrier agricole. Tout propriétaire d'une ezbeh a des ouvriers qui viennent s'y établir de leur propre gré. Pendant la crue dn Nil, c'est-à-dire pendant plus de deux mois, la majeure partie des terres productives de la haute Égypte sont couvertes par les eaux. La terre acquiert pendant ce temps une fertilité exceptionnelle et un rendement considérable. Les parties du sol drainées et mises en culture se nomment malak. Pour régler les crues, on a eu récemment l'idée de faire construire des digues permettant d'isoler les propriétés et de les arroser au fur et à mesure des besoins. Les terrains sont alors dans la hocha. Le gouvernement s'efforce de mettre peu à peu dans la hocha toutes les terres cultivables de la haute Égypte.

L'ouvrier des terres malaks reçoitdes habitants du sol un salaire de 7 à 12 P. E. par feddan, selon la fertilité de ces terres et leur situation, pour bêcher et ensemencer. Les labours sont faits à la journée à raison de 3 à 4 P. E. Les produits récoltés sont attribués pour un cinquième à l'ouvrier cultivateur.

SALEH NOUR-EL-DIN, Attaché au Ministère des Finances étudiant de deuxième année à l'École frança de droit du Caire. (A suivre.)

OUVI E MONITEUR, DES SYNDICATS

4

11



## ELIXIR VÉGÉTAL

BEPURATIF - RECONSTITUANT - FEBRIFUCE - ANTISEPTIQUE

Cet élixir est employé avec succès pour combattre les maladies de lagorge, de l'es-tomac, des intestins, de la vessie, — les maladies nerveuses, épidémiques, contagieuses.

gieuses. Son action dépurative est souveraine con-tre les dartres, eczémas, humeurs froides, plaies, ulcères de toute nature. Il est fortifiant dans les cas d'épuisement, d'anémie, de chlorose. — Très elficace con-tre les fièvres : paludéenne, muqueuse, typhoïde et la méningile. Pour l'usage externe, guérit coupures, contusions et brûlures.

SE TROUVE :

Chez M. E. COLOMB, 24, rue des Ré-collets, à Nevers, lieu de la fabrication : Au Dépôt général, chez M. Victor HU-BERT, pharmacien de première classe, 67, rue Montorgueil, Paris.

## PRIX DES FLACONS :

Le 1/2 litre, 7 fr.; le 1/4 de litre, 4 fr.; le flacon des enfants, 1 fr. 50 Envoi FRANCO à partir d'un litre contre mandat-poste.



1

n

うちんちん



33, rue du Dragon, France : 10 fr. par an. Union postale :



